

17 oct 2022 -14:59

Merksplas | Gros travaux de rénovation dans le centre fermé

La Régie des Bâtiments, le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, rénove un Bloc du centre fermé (CIM) de la Colonie de Merksplas. Il s'agit d'un investissement de quelque 4,5 millions d'euros afin d'augmenter la capacité d'accueil de 40 places et d'améliorer la sécurité et le confort du personnel ainsi que des résidents. Les travaux débuteront le 17 octobre 2022 et dureront environ 17 mois.

Patrimoine majeur

Le centre se situe sur le domaine de l'ancienne Colonie de Merksplas, qui est aujourd'hui inscrit comme paysage culturel et historique protégé.

En effet, le domaine, qui était auparavant occupé par une colonie de vagabonds, a perdu cette fonction lors de l'abrogation de la loi sur le vagabondage en 1993.

Les anciens pavillons de résidence de la colonie ont alors été attribués au ministère de l'Intérieur de l'époque pour l'aménagement d'un « centre d'accueil fermé pour réfugiés illégaux ». La Régie des Bâtiments étant responsable de la gestion du complexe de bâtiments.

Le Bloc 1 du CIM concerné par la rénovation date de 1878 environ et est l'une des plus anciennes unités de l'ancienne colonie. Le bâtiment même appartient au patrimoine architectural en Flandre.

Étant donné que tant le bâtiment que le site sont protégés, la rénovation sera réalisée en concertation étroite avec l'agence flamande Onroerend Erfgoed.

Adaptation aux normes actuelles

Le CIM est un centre fermé qui héberge des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ainsi que des personnes qui n'ont jamais entamé une procédure administrative pour l'obtention d'un permis de séjour. Ils y séjournent temporairement dans l'attente de leur rapatriement.

Le Bloc 1 est encore tel qu'il avait été mis en service pour le CIM il y a 29 ans : des dortoirs de 20 à 25 personnes, un grand espace de détente commun et un espace sanitaire commun.

Au fil des ans, il s'est avéré que cet aménagement minimal n'était pas idéale pour la sécurité du personnel et la qualité de vie des résidents.

La plupart des locaux ne sont entre-temps plus utilisés comme des chambres pour résidents depuis longtemps.

Une rénovation s'imposait donc, d'autant plus que ce Bloc 1 est le seul encore aménagé selon l'ancien système. Tous les autres ont été adaptés aux normes actuelles ces dernières années.

Une rénovation et un réaménagement complets

Un nouveau service médical sera aménagé au rez-de-chaussée du Bloc 1, ainsi que de nouveaux espaces pour les visiteurs offrant un accès direct depuis la loge du portier, ce qui permettra une plus grande flexibilité des heures de visite pour les résidents. L'infrastructure rénovée desservira l'ensemble du centre.

Au 1er étage, des chambres séparées de 2 à 4 personnes seront créées et équipées d'installations sanitaires privées. Un grand espace de détente commun sera également aménagé, ainsi que d'autres locaux de support pour les résidents du Bloc 1.

Cette rénovation permettra d'élargir la capacité du centre d'une quarantaine de places, qui pourra ensuite accueillir 180 résidents. La sécurité du personnel ainsi que le confort et la vie privée des résidents seront également fortement améliorés.

Amélioration des performances énergétiques

Ce projet de rénovation prévoit l'amélioration des performances énergétiques du complexe, tout en tenant compte des contraintes liées au statut de monument classé.

Un système de ventilation avec récupération de chaleur sera ainsi installé. Auparavant, il n'était possible de ventiler qu'en ouvrant les fenêtres, ce qui entraînait une forte perte de chaleur.

L'étanchéité à l'air des fenêtres sera également améliorée afin d'éviter les pertes d'air chaud par les interstices. De cette manière, le système de ventilation pourra récupérer un maximum de chaleur.

Le débit d'air de la salle de visite sera réglé en fonction du taux de CO2 dans l'espace. Cela assurera un climat intérieur agréable en tout temps ainsi qu'une économie d'énergie lorsque la salle n'est pas ou peu utilisée.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : Office des Étrangers (SPF Intérieur)
Coût total : 4,5 millions € TVAC
Entrepreneur : Monument - Goedleven NV
Durée des travaux : octobre 2022 - février 2024

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be